



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Direction des Finances

Présentation du budget primitif 2024 du Département de la Vendée

Le budget primitif (BP) 2024 du Département s'inscrit dans un contexte très incertain, marqué par la persistance d'une inflation élevée, susceptible d'impacter nettement certains postes de dépenses et le panier de recettes des départements, particulièrement sensible à l'évolution de la conjoncture économique.

Malgré cet environnement, le BP 2024 démontre la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement tout en tenant compte du caractère incertain des principales recettes.

I- Les grands chiffres du budget primitif 2024

Le budget 2024 du Département de la Vendée se compose d'un budget principal et de cinq budgets annexes (équilibrés au besoin par une subvention d'équilibre intégrée au budget principal) dont le montant consolidé est le suivant en mouvements budgétaires :

Budget principal	925,59 M€
Budget annexe du Foyer Gilbert-de-Guerry	12,61 M€
Budget annexe du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation	10,16 M€
Budget annexe des activités commerciales des sites départementaux	1,03 M€
Budget annexe des spectacles départementaux	3,66 M€
Budget annexe du Centre de Santé départemental	1,54 M€

L'encours de dette du Département, au titre de l'ensemble de ses budgets, s'élève à 195,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024 (-16,3% par rapport au BP 2023).

Pour le budget principal, la répartition entre section de fonctionnement et d'investissement et entre dépenses et recettes est la suivante en mouvements réels :

Section du budget principal	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	195,22 M€	140,42 M€
Section de fonctionnement	659,25 M€	714,05 M€
Total général du budget principal	854,47 M€	854,47 M€

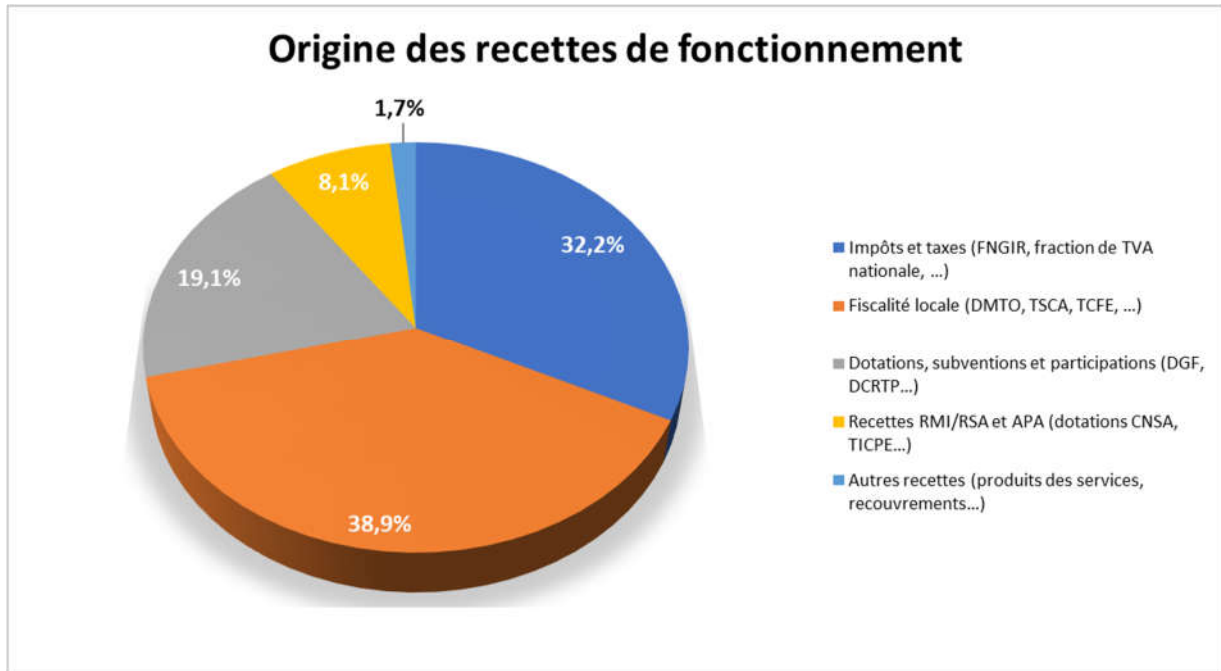
Compte tenu du niveau des recettes et dépenses de fonctionnement, l'épargne brute prévisionnelle (résultant de la différence entre ces deux éléments) dégagée au présent budget s'élève à 54,8 millions d'euros ; l'épargne nette prévisionnelle (obtenue après soustraction du remboursement du capital des emprunts) atteint quant à elle 25,9 millions d'euros.

La capacité de désendettement prévisionnelle (résultant du rapport entre endettement et épargne brute) du Département s'élève en prévision à 3,57 années.

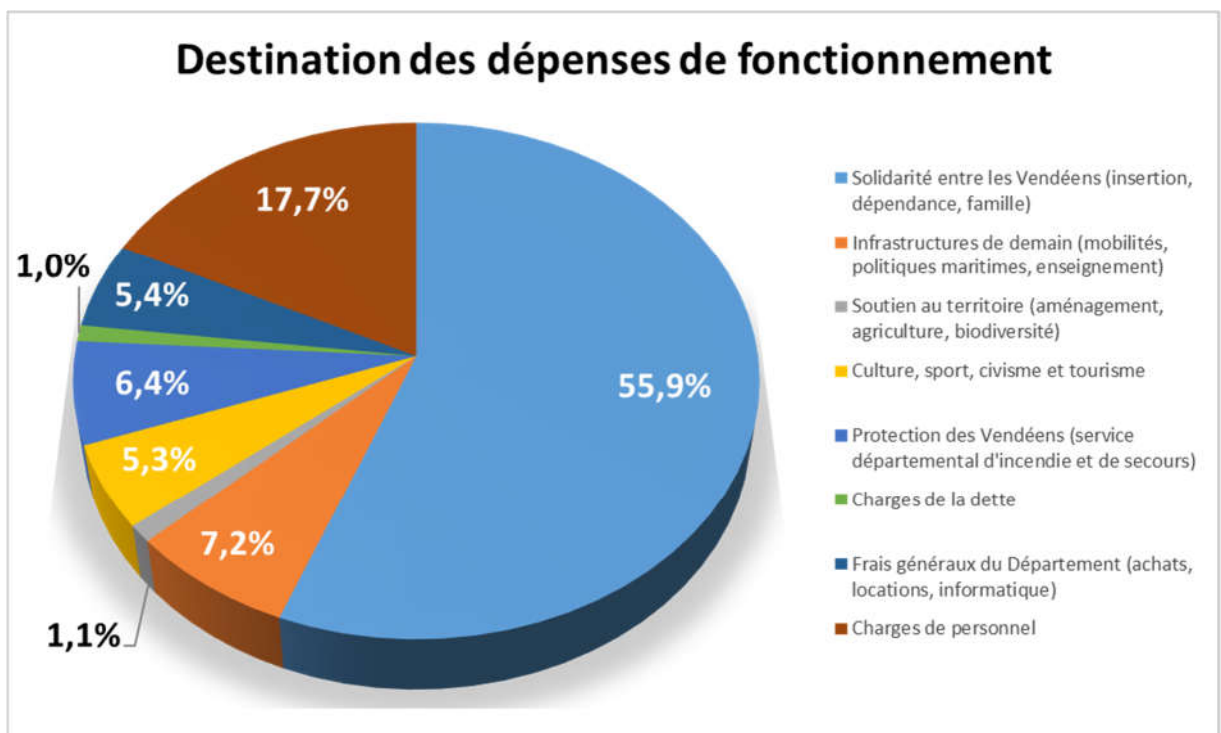
II- La structure des ressources et des charges en 2024

A. La section de fonctionnement

En mouvements réels, la section de fonctionnement s'élève en recette à 714 millions d'euros, en hausse de 0,6% (par rapport au BP 2023 hors résultat), et à 659,2 millions en dépense, en hausse de 5,6% (par rapport au BP 2023). En détail, elle se présente comme suit pour les recettes :

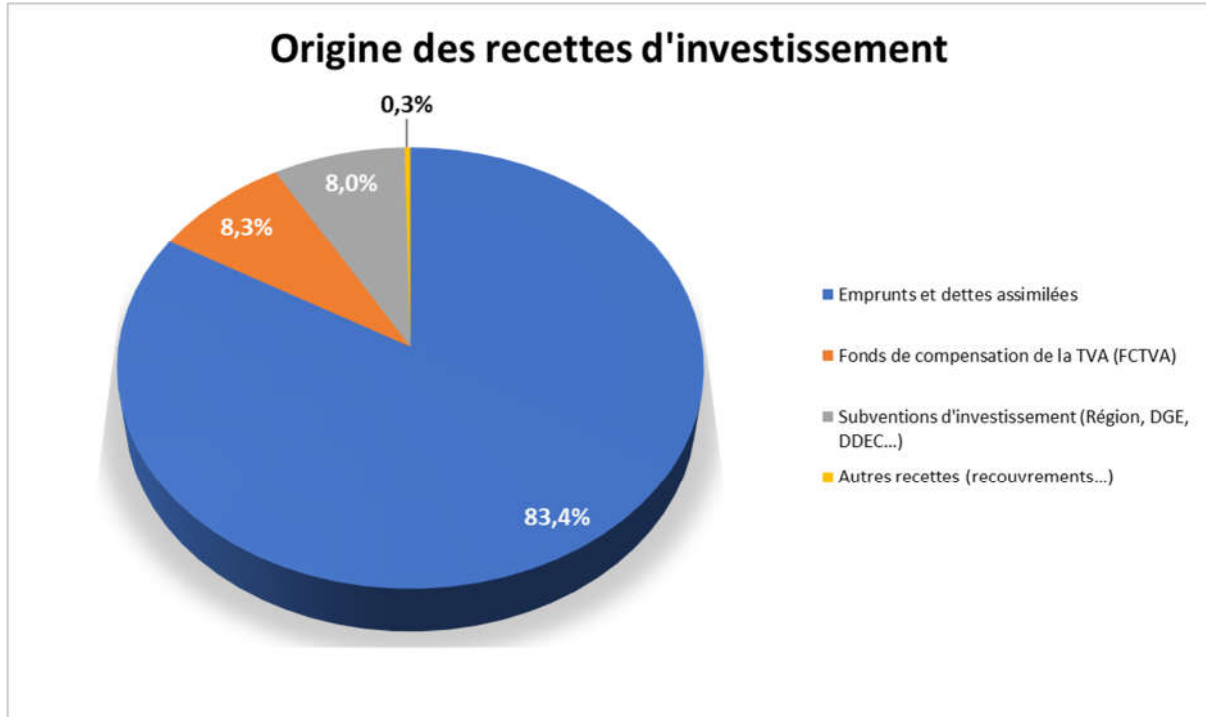


En ce qui concerne les dépenses, la déclinaison effectuée est la suivante :

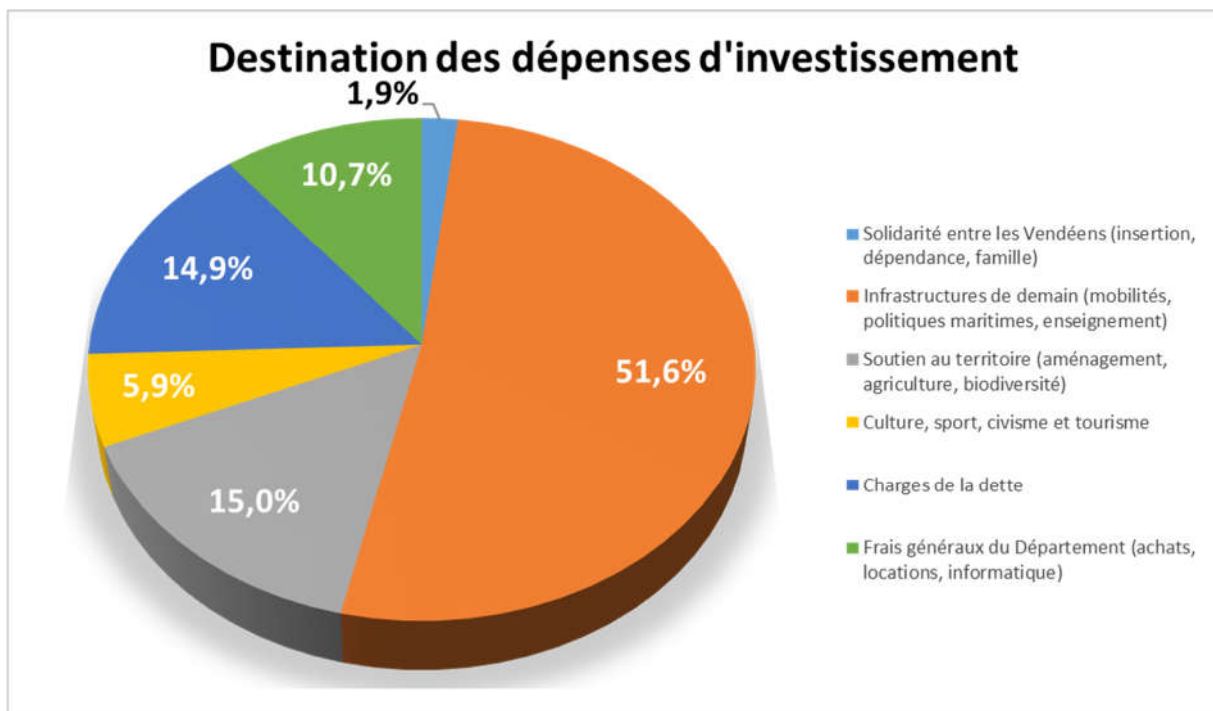


B. La section d'investissement

En mouvements réels, la section d'investissement s'élève à 140,4 millions d'euros en recette, en hausse de 47,6% (par rapport au BP 2023 hors résultat), et à 195,5 millions en dépense, en baisse de 8,2% (par rapport au BP 2023 hors résultat). En détail, elle se présente comme suit pour les recettes :



Le BP 2024 étant construit sans repris des résultats, un emprunt prévisionnel de 116 M€ est intégré, ce qui explique la forte progression des recettes d'investissement retraitées des résultats en 2023. Au BS 2024, ce montant sera ajusté à la baisse grâce à l'autofinancement dégagé par le résultat de l'exercice 2023.



III- Les priorités du budget primitif 2024

A. Solidarité : dépendance, insertion et enfance / famille

Dans le domaine de la dépendance, le Département prévoit de soutenir les personnes âgées, tant pour le maintien à domicile que l'accueil familial ou en établissement, et le personnel des structures social et médico-sociales, via les revalorisations salariales induites par le Ségur de la Santé ; pour le handicap, il accompagne notamment l'accueil en établissement. Un crédit de 1,7 M€ est prévu pour soutenir les EHPAD faisant face à des difficultés de trésorerie dans le contexte actuel.

En ce qui concerne l'insertion, le Département continue son accompagnement social et d'insertion sociale et professionnelle, via le plan Vendée insertion, et le soutien aux familles en difficultés.

Pour l'enfance et la famille, le Département poursuit son action en faveur de l'enfance et de la petite enfance, de la parentalité et de la famille ; il accompagne l'accueil familial, via ses assistants familiaux, celui en structures (ouverture de nouvelles places, Foyer de l'Enfance) et la prise en charge des MNA.

B. Infrastructures : mobilités, politiques maritimes et enseignement

Pour les mobilités, le Département maintient à un haut niveau en 2024 les moyens alloués à la voirie (désenclavement, plan stratégique ouvrages d'art, entretien du réseau) et aux mobilités (entretien des pistes cyclables), avec la poursuite de la politique « Vélo du quotidien ».

Dans le domaine maritime, il poursuit son accompagnement dans le domaine de la pêche et engage plusieurs opérations conséquentes sur ses infrastructures portuaires, notamment aux Sables d'Olonne (déroctage du ponton Vendée Globe, réhabilitation de la petite jetée des Sables d'Olonne).

En ce qui concerne l'enseignement, le Département accroît nettement les moyens dédiés à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges et poursuit son soutien à l'enseignement supérieur (ICES, pôle universitaire...).

C. Soutien au territoire : aménagement, agriculture et biodiversité

Dans le domaine de l'aménagement et de l'Habitat, le Département augmente fortement son action en soutenant l'action de l'OPH Vendée Habitat dans le cadre du plan logement pour le logement des actifs (7,5 M€) et la mise en œuvre du programme pour le logement et l'aménagement.

En ce qui concerne l'agriculture et l'eau, le Département poursuit son action envers le monde agricole et son accompagnement en faveur de l'eau (assainissement, ressource en eau et milieux aquatiques).

Pour la biodiversité et le climat, le Département continue son intervention sur les espaces naturels sensibles et les plantations engagées dans le cadre de son plan biodiversité et climat.

D. Culture, sport, civisme et tourisme

Dans le domaine culturel, l'année 2024 sera exceptionnelle pour la Vendée avec la programmation de nombreux événements sportifs et culturels de grande ampleur (Vendée Globe, Floralies, accueil de la flamme olympique). Le Département poursuit également la valorisation de ses sites culturels, et l'accompagnement des associations et manifestations sportives.

Pour le tourisme, il prévoit les moyens nécessaires à la mise en œuvre du nouveau schéma touristique.

E. Protection des Vendée (financement des sapeurs-pompiers)

En 2024, le Département renforce significativement les moyens qu'il alloue au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour son action au service des Vendéennes et des Vendéens (+1,9 M€).